



**MAIRIE DE MONTMOREAU**  
**- 16190 -**

EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt trois, le premier mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de MONTMOREAU, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle des Fêtes de Saint-Laurent-de-Belzagot, sous la présidence de Monsieur BOLVIN Jean-Michel, Maire.

Délibération :

**D2023\_03\_13**

Date de convocation du conseil : 24 février 2023

Nombre de conseillers en exercice : 26

Présents : M. BOLVIN Jean-Michel, Mme BLANDINEAU Annette, M. BRUNO Thierry, Mme CAILLETEAU Muriel, Mme CHARRANNAT Corinne, Mme CHASTEL Ita, M. DESBROSSE Jérôme, M. ELUERD Roland, Mme HERAUD Murielle, M. HERBRETEAU Bernard, Mme HUGUET Myriam, M. LABBÉ Hervé, M. MICHELET Philippe, Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane, M. PAUL-HAZARD Michel, Mme PIVETEAU Béatrice, M. PUYDOYEUX Jean-Jacques, Mme VALEAU LABROUSSE Christine, M. VIGIER Pascal, Mme WILLAUME Francine.

Nombre de conseillers présents : 20

Nombre de votants : 25

Absents excusés :

M. DEMESSEMAKERS Olivier a donné pouvoir à M. PAUL-HAZARD Michel  
M. FRETIER Philippe a donné pouvoir à M. HERBRETEAU Bernard  
Mme GODREAU Sandrine a donné pouvoir à M. VIGIER Pascal  
Mme LACOUR Isabelle  
M. LATUILLERIE Bernard a donné pouvoir à Mme PIVETEAU Béatrice  
Mme VRILLAUD Bernadette a donné pouvoir à Mme HERAUD Murielle

Objet : Remboursement de frais à un élu

Secrétaire de séance : Mme Ita CHASTEL

Madame Christine VALEAU-LABROUSSE expose au conseil municipal qu'un élu de la commune, a avancé, sur ses deniers personnels, un montant de 18,00 €, dans le cadre de ses fonctions, pour l'acquisition d'un livre sur la taille des arbustes d'ornement, lors d'une formation organisée par le CAUE.

A ce titre, il convient donc de lui rembourser ce montant qui sera imputé au compte 6182 – Documentation générale - du Budget Principal 2023.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,**

**APPROUVE la proposition présentée.**

**CHARGE Monsieur le Maire de faire procéder au mandatement correspondant afin de rembourser M. Jérôme DESBROSSE.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Emis le 01/03/2023, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 02/03/2023.

Le Maire,  
Jean-Michel BOLVIN

